



**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET
DE L'INNOVATION**

Ouagadougou, le **30 AOUT 2024**

SECRETARIAT GENERAL

**AGENCE NATIONALE DE
BIOSECURITE**

**Communiqué de presse sur les mesures de biosécurité prises dans la mise en
oeuvre du projet Target Malaria de l'Institut de Recherche en Sciences de la
Santé**

L'Agence Nationale de Biosécurité (ANB) est l'autorité nationale compétente en charge de la régulation de l'utilisation des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) au Burkina Faso. Créée en 2005 et érigée en Etablissement Public de l'État à caractère Scientifique, Culturel et Technique (EPSCT) en 2015, l'ANB évolue sous la tutelle technique du ministère en charge de la Recherche et de l'Innovation. Elle a pour mission de soutenir le développement socio-économique du pays et le bien-être des Burkinabè à travers une régulation efficiente et transparente de la biotechnologie.

L'ANB est chargée d'assurer une utilisation sécurisée des OGM susceptibles d'avoir des effets potentiels néfastes sur la santé humaine et animale et qui affectent la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Pour ce faire, elle a l'obligation et ce, conformément au Protocole de Cartagena sur la Prévention des Risques biotechnologiques (PCPRB) et à la loi n°064-2012/AN du 20 décembre 2012 portant régime de sécurité en biotechnologie, de communiquer sur les risques biotechnologiques en vue de rassurer l'opinion publique. C'est dans cette optique que s'inscrit ce présent communiqué de presse sur les mesures de biosécurité prises pour l'implémentation du Projet Target Malaria de la Direction Régionale de l'ouest de l'Institut de Recherche en Sciences de la Santé (IRSS).

En rappel, les OGM ne sont pas systématiquement néfastes pour la santé humaine, animale et l'environnement.

Toute utilisation d'un OGM au Burkina Faso est conditionnée par l'accord préalable en connaissance de cause de l'ANB. Pour ce faire, tout demandeur doit déposer auprès de l'ANB un dossier de demande d'utilisation d'OGM. Après vérification, l'ANB transmet le dossier au Comité Scientifique National de Biosécurité (CSNB) qui est l'organe technique compétent en charge de l'évaluation des risques. Le CSNB regroupe des scientifiques de haut niveau et des personnes ressources. L'évaluation des risques se fait selon une méthodologie scientifique avec des preuves scientifiques, et au cas par cas conformément aux dispositions de la loi n°064-2012 du 20 décembre 2012 et au décret n° 2015-213/PRES-TRANS/PM/MRSI/MESS/MERH du 05/05/2015 portant sur les évaluations des risques. Elle permet ainsi d'identifier la source du risque, les dommages potentiels sur la santé humaine, animale et sur l'environnement, d'estimer la probabilité de survenance des dommages et d'évaluer leurs conséquences. L'analyse des risques permet aussi de s'assurer que les méthodes de gestion des risques sont adéquates pour éviter l'apparition de risques. Le rapport d'évaluation des risques du CSNB est assorti de recommandations, toute chose qui permet à l'ANB d'autoriser ou non l'expérimentation.

Dans le cas du moustique génétiquement modifié, le projet Target Malaria, à travers la Direction Régionale de l'Ouest de l'IRSS, a soumis en 2015 un dossier pour des expérimentations en milieu confiné (laboratoire/Insectarium). Après l'analyse des risques du dossier, l'ANB a accordé l'autorisation d'expérimentation sur des Moustiques Génétiquement Modifiés Mâles stériles. Cette autorisation pour une période de deux ans a permis de collecter les données scientifiques sur l'efficacité de la stérilité des moustiques mâles.

A la suite de cette expérimentation et sur la base des résultats obtenus, un deuxième dossier a été soumis en 2019 pour une dissémination contrôlée à travers la technique du Lâchage-Marquage et Recapture (LMR) de moustiques mâles stériles. Ce dossier, en plus de l'évaluation des risques réalisée par le CSNB a fait l'objet d'une consultation du public par l'ANB dans les villages de Bana et Souroukoudinga (Localités situées à l'Ouest de la ville de Bobo-Dioulasso sur la route de Nasso-Karangasso sambla). Cette consultation avait pour but d'informer les communautés à la base sur le projet de dissémination contrôlée des moustiques génétiquement modifiés, et de recueillir leur consentement pour le lâcher-recapture dans le village de Bana. Ainsi, sur la base des résultats de l'évaluation des risques et du consentement des populations locales, l'ANB a accordé une autorisation pour un lâcher-recapture des moustiques génétiquement modifiés mâles stériles.

En 2020, un troisième dossier a été soumis et porte sur le moustique autonome-mâle biaisé et/ou fertilité de la femelle. Après une analyse des risques du dossier, l'autorisation a été accordée

par l'ANB pour une expérimentation en milieu confiné (Insectarium) des moustiques génétiquement modifiés mâles biaisés.

Les inspections et les audits faits par l'ANB pendant toute la durée des autorisations sont relatifs tout d'abord à la certification de l'insectarium au niveau de sécurité II, et à vérifier la mise en œuvre des mesures de sécurité accompagnant les autorisations. Ainsi, les inspections pendant les expérimentations ont porté sur la sécurité des accès de l'insectarium, l'étanchéité des ouvertures empêchant la sortie/l'entrée des moustiques, la présence et le bon renseignement de tous les registres (accès, gestion des stocks, d'expérimentation). Elles ont également permis de s'assurer que le personnel a été bien formé et qu'il utilise des équipements de protection personnelle.

L'ANB, à travers ces colonnes, tient à rassurer l'opinion publique nationale et internationale que toutes les mesures de biosécurité ont été prises pour assurer une utilisation sécurisée de ces OGM tant en milieu confiné (au laboratoire) qu'en milieu ouvert (dans l'environnement ou sur le marché) et ce, pour chaque étape du développement du projet. Aussi, elle invite la population à faire confiance aux structures et instances étatiques mises en place pour coordonner, développer, surveiller et utiliser la recherche au service de notre bien-être et du développement de notre pays et à se démarquer des contrevérités scientifiques notamment de l'amalgame entre les moustiques Anophèles, vecteurs du paludisme (objet du projet Target Malaria) et les moustiques Aedes, vecteurs de la dengue. L'ANB reste disponible et ouverte à toute personne qui souhaiterait avoir plus d'informations sur les mécanismes de contrôle et le dispositif institutionnel que juridique en branle.

Fait à Ouagadougou, le 30 Août 2024

Le Directeur Général


Dr Koussao SOME
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

